



Bureau de la diffusion du livre

- Fiche méthodologique projet **TH**

Quelques recommandations : - il est recommandé d'intégrer le projet thématique CNL dans la politique documentaire de l'établissement, - il est nécessaire d'anticiper le projet plusieurs mois avant le dépôt du dossier, - il est préférable que le projet CNL soit élaboré collectivement, qu'il soit phasé dans le temps et piloté par un coordinateur. Sa conception et son élaboration peuvent s'envisager en étroite collaboration avec le bureau de la diffusion du livre dont la mission est de vous vous accompagner à chaque étape de la conception de votre projet.			
phase		recommandations	exemples
étape exploratoire	- inscription du projet thématique CNL dans le plan de travail de la bibliothèque et détermination d'un calendrier de mise en œuvre en fonction de la date de dépôt du dossier - identification du choix des thèmes par rapport aux missions de la bibliothèque, à des problématiques spécifiques, des animations, commémorations, au budget qui y sera consacré, ou à d'autres paramètres - première étape de formulation sur ½ page du thème - isoler un budget qui sera affecté au projet afin d'en assurer la parité financière	- lecture ou relecture de la fiche de présentation du dispositif des aides sur le site Internet du CNL afin de prendre connaissance du calendrier de dépôt des dossiers, des évolutions éventuels du règlement des aides au cours de l'année précédente - premier contact avec l'instructeur du bureau de la diffusion du livre en charge du suivi de votre dossier	
mise en œuvre du projet	- début de constitution de la liste	- poursuite du contact avec	

	préparatoire des ouvrages qui va être alimentée au fur et à mesure et en parallèle arrêt des acquisitions dans le domaine - détermination de la volumétrie du projet si faible le projet doit être reconsidéré - rédaction des argumentaires selon les recommandations disponibles sur la fiche de présentation des aides présentes sur le site Internet du CNL et ci-dessous dans la fiche méthodologique argumentaire - choix du titre du projet qui en doit donner le sens - établissement des listes sous tableurs selon modèles fournis par le CNL - mise en cohérence de l'ensemble si plusieurs thèmes	l'instructeur du bureau de la diffusion en charge de votre dossier sur la mise en œuvre du projet qu'il s'agisse de la liste préparatoire qui peut lui être envoyé pour avis, l'argumentaire ou tout autre sujet - élaboration d'outils communs au sein de la bibliothèque (ressources partagées, cadres de présentation, etc.) - sélection des ouvrages aidés à la publication par CNL à partir de son catalogue en utilisant les outils de recherche disponibles - intégration cohérente de ces titres (pas de quota) dans la sélection qui sera proposée à la commission « diffusion » - pour le choix du titre d'un projet thématique s'il est possible de le dénommer en reprenant l'intitulé d'un des champs documentaires du CNL il est cependant préférable d'en trouver un qui en révèle le sens	
rédaction du formulaire et des pièces annexes envoi du dossier au CNL	- recherche des infos (population, budgets, personnel, collections, public et conditions d'accès) pour renseigner le formulaire - mise à la signature du formulaire - envoi du dossier CNL avec copie à DRAC éventuellement en fonction du statut de la bibliothèque	- bien veiller à la cohérence des chiffres indiqués sur le formulaire et ceux portés sur les annexes - il est possible d'envoyer au CNL une version sous format PDF du dossier - si difficulté pour renseigner le formulaire ou les pièces annexes, n'hésitez pas à faire appel à l'instructeur en charge des dossiers de votre région	

- Fiche méthodologique argumentaire

Quelques recommandations : - l'argumentaire doit permettre de contextualiser l'objet du projet documentaire soumis au CNL - il ne doit pas dépasser une page format A4, - une fiche de présentation doit être rédigée pour chaque thème proposé, - le titre du projet documentaire doit être une synthèse de celui-ci, l'argumentaire en étant le révélateur		
phase	recommandations	exemples
présentation des collections existantes	donner quelques informations sur la nature des fonds tant d'un point de vue de leur volumétrie (en précisant autant faire se peu les niveaux : adultes, jeunesse, public spécialisé, étudiants de première cycle, etc.), de leur nature (types de documents) que de leur caractéristique particulière	
perspectives de développement des fonds	le projet thématique du CNL s'inscrit dans une perspective de développement des collections et à ce titre, il ne peut s'envisager que dans une perspective dynamique d'accroissement de l'offre documentaire l'argumentaire précisera simplement les objectifs attendus et éventuellement les outils d'évaluation de ceux-ci	
inscription de la demande CNL dans ce contexte	un projet thématique CNL se pense dans un contexte territorial d'offre documentaire, il est donc important pour la bonne compréhension par la commission de celui-ci de donner tous les éléments d'information permettant de mieux l'appréhender	